



## NOTIFICATION

### **Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système Multilatéral d'accès et de partage des avantages – Invitation à envoyer des contributions et à développer des propositions**

Chère Madame / Cher Monsieur,

L'objectif de cette notification est de solliciter l'apport des Parties Contractantes et des parties prenantes, comme contributions au travail du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail).

À sa septième session, l'Organe directeur a décidé de proroger le mandat du Groupe de travail jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2018-2019, à travers la Résolution 2/2017. Il a demandé au Groupe de travail, avec le concours du Secrétaire:

- a. de formuler une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral, en tenant compte du projet de Plan de Croissance rédigé par les coprésidents, s'il y a lieu;
- b. de réviser l'Accord type de transfert de matériel en se basant sur le Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (IT/GB-7/17/7) et en prenant en compte, entre autres, « *le récapitulatif des coprésidents sur [la septième] session [de l'Organe directeur] et leur proposition de texte commun pour l'Accord type révisé de transfert de matériel* » et « *les renseignements complémentaires ou les propositions qui ont été ou qui pourraient être communiqués par les Parties contractantes et les groupes de parties prenantes* »;
- c. d'élaborer des critères et des options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral, en prenant en compte, entre autres, les propositions présentées lors de la septième session de l'Organe directeur;
- d. d'adresser à l'Organe directeur des recommandations sur toute autre question concernant le processus d'amélioration du Système multilatéral.

../..



Dans le *Récapitulatif des coprésidents sur la septième session de l'Organe directeur*, qui figure à l'annexe 2 de la Résolution 2/2017, les coprésidents identifient cinq grands axes regroupant des questions relatives à l'Accord type révisé de transfert de matériel qui peuvent exiger un examen plus approfondi:

- a. mécanismes d'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) dans le cadre du Système multilatéral;
- b. dénonciation et résiliation;
- c. formulation de dispositions en matière de partage des avantages, en particulier dans le cadre du système de souscription;
- d. applicabilité;
- e. informations génétiques numériques dans le cadre de l'Accord type de transfert de matériel.

Le texte de projet de Plan de Croissance rédigé par les coprésidents figure à l'annexe 1 de la Résolution 2/2017.

En plus, l'Organe directeur a exhorté « *les parties prenantes qui utilisent des ressources phylogénétiques dans le cadre du Traité à aider le Groupe de travail à mettre la dernière main au processus d'amélioration du Système multilatéral, notamment en continuant à élaborer des propositions concrètes relatives à la mise au point sous sa forme finale de l'Accord type révisé de transfert de matériel, à l'élargissement ultérieur de la portée de l'appendice I du Traité et à des moyens d'obtenir de façon pérenne des contributions volontaires supplémentaires au profit du Fonds fiduciaire, pour examen par le Groupe de travail.* »

C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir d'inviter les Parties contractantes, les parties prenantes et tous ceux qui utilisent des ressources phylogénétiques dans le cadre du Traité international de mettre à disposition des suggestions et propositions concernant les sujets mentionnés ci-dessus et étant discutés par le Groupe de travail.

Si vous avez déjà mis à la disposition du Groupe de travail des suggestions et des propositions écrites pendant les deux derniers exercices biennaux et si vous les considérez toujours valables, puis-je vous demander de soumettre ou de reconfirmer les informations pertinentes en tant que contribution à la huitième réunion du Groupe de travail. Des apports précédemment communiqués au Groupe de travail sont fournis, entre autres, dans les documents IT/OWG-EFMLS-6/17/Inf.7, *Submissions from Contracting Parties and Stakeholders on matters to be discussed in the Sixth Meeting of the Working Group*, IT/OWG-EFMLS-5/16/Inf.3, *Compilation of Submissions from Contracting Parties and Relevant Stakeholders*, et IT/OWG-EFMLS-4/15/Inf.3, *Submissions received by the Working Group during the Biennium, in preparation for the Subscription System and the Draft Revised Standard Material Transfer Agreement*.

Pour intégrer ces informations dans la documentation en cours d'élaboration par le Secrétariat pour la huitième réunion du Groupe de travail, j'apprécierais recevoir ces informations avant le **26 septembre 2018** à PGRFA-Treaty@fao.org.

../..



Pour toute requête ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter le Secrétariat du Traité international à:

**M. Kent Nnadozie**

Secrétaire

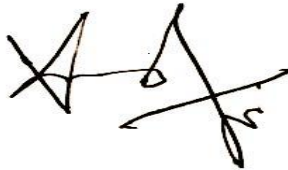
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

00153, Rome, Italie

[PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

Veillez accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kent Nnadozie', written over a horizontal line.

**Kent Nnadozie**

Secrétaire

Traité international sur les ressources phytogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture